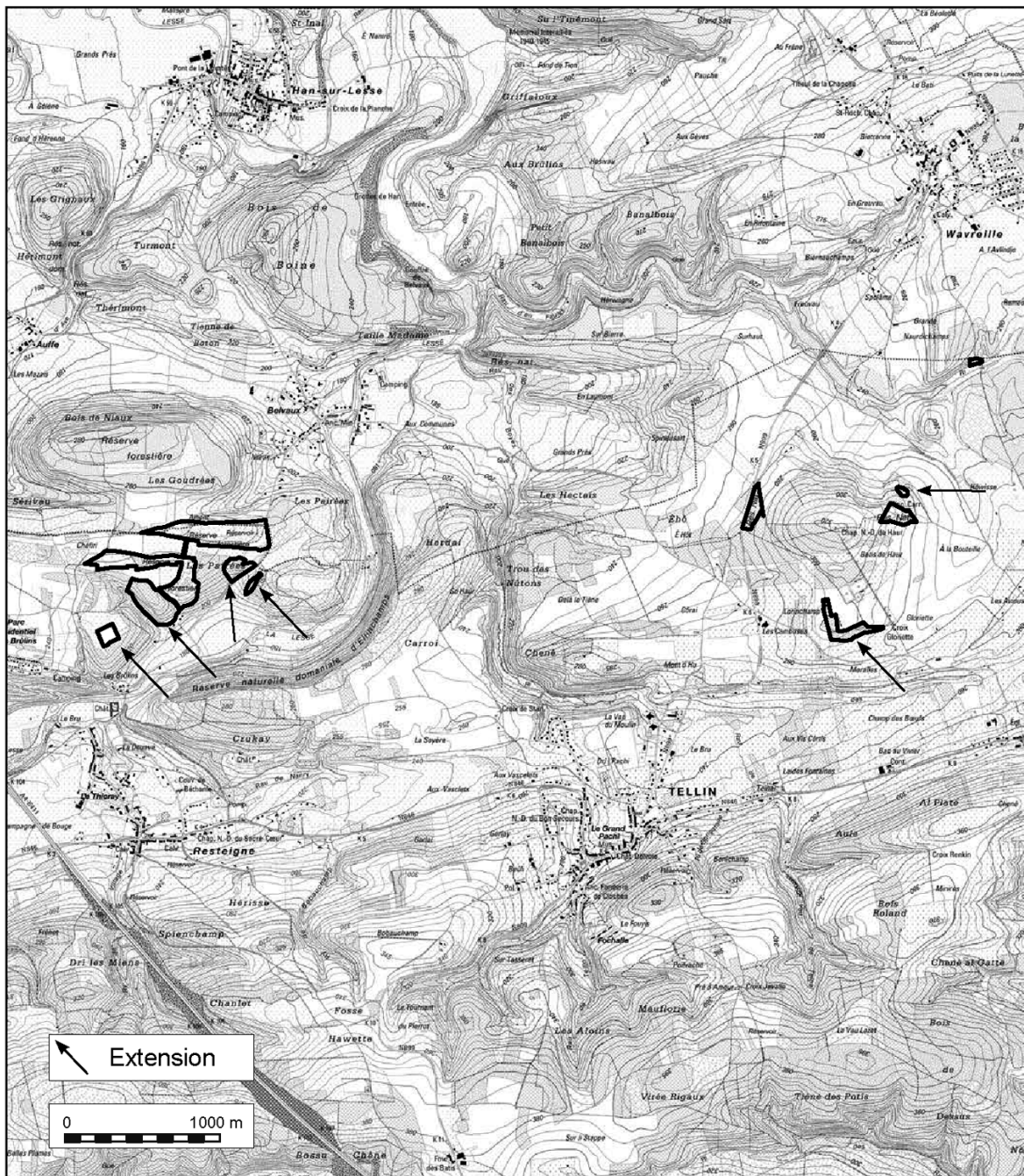


Extension de la Réserve Naturelle Domaniale " Lesse et Lomme " à Bure et Resteigne (Tellin)



Vu pour être annexé à l'Arrêté du Gouvernement wallon du

Le Ministre-Président

RUDY DEMOTTE

Le Ministre

CARLO DI ANTONIO



Carte IGN
59/3, 59/6, 59/7

© Institut géographique national - IGN

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 janvier 2013.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,
C. DI ANTONIO